

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 23), DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, BARRÉ Bertrand donne procuration à BERTOUX Maryse, BOMMART Émilie donne procuration à BERROYER Lysiane, DELETRE Bernard donne procuration à MACKE Jean-Marie, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FACON Dorothée donne procuration à DEROUBAIX Hervé, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HEUGUE Éric donne procuration à THELLIER David, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, NOREL Francis donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain, SWITALSKI Jacques donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, TASSEZ Thierry donne procuration à BRAEM Christel

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DOMART Sylvie, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCEL-LAK Serge, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, WALLET Frédéric

Madame PRUD'HOMME Sandrine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

DYNAMISER L'ESPACE PUBLIC PAR LE DESIGN ACTIF - ACTE 2 -
LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION
DES COMMUNES EN GEOGRAPHIE PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022,

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
Enjeu : Apporter un soutien en ingénierie

Dans le cadre du Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 », au titre des enjeux intitulés « des quartiers d'émancipation pour toutes et tous » et « des quartiers à l'épreuve des transitions », il est proposé de renouveler en 2024 une mission de conception d'aménagement de sites pilotes en quartier prioritaire Politique de la Ville (2 cours d'école et 2 espaces publics).

En 2023, trois sites ont bénéficié de cette démarche (Lillers : école Perrault ; Béthune : école Michelet et Calonne-Ricouart : Friche Cité du 5) ; les conclusions sont très satisfaisantes.

Cet accompagnement permet de traiter ces espaces de manière concertée avec les habitants et/ou publics scolaires sur les enjeux de *design actif* et de proposer des solutions adaptées au contexte local, créatives et innovantes. L'objectif est de donner les outils aux communes leur permettant de réaliser la phase opérationnelle qui pourrait alors mobiliser le fonds de Concours « Politique de la Ville » de la Communauté d'Agglomération et éventuellement le financement Région Hauts-de-France « Politique de la Ville ».

Comme en 2023, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay se ferait à cette fin accompagner d'un prestataire spécialisé dans le *design actif*, communiquerait auprès des communes par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt et définirait ainsi le calendrier et les modalités de dépôt de projets par les communes. Un jury composé d'élus et techniciens de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, appuyé par le prestataire viendrait sélectionner les 4 sites ainsi retenus.

La mission d'accompagnement est estimée à une vingtaine de jours par projet (sur environ 4 à 6 mois). Une subvention a été octroyée par l'ANCT dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville, notamment pour couvrir en partie les dépenses susvisées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » du 12 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt « dynamiser l'espace public par le design actif – Acte 2 » auprès des communes en géographie prioritaire de la politique de la ville. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt « dynamiser l'espace public par le design actif – Acte 2 » auprès des communes en géographie prioritaire de la politique de la ville selon le dossier de candidature ci-annexé à la délibération.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2024**

Et de la publication le : **27 JUIN 2024**
Par délégation du Président,
Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky



LEMOINE Jacky



« DYNAMISER L'ESPACE PUBLIC PAR LE DESIGN ACTIF

ACTE 2 »

Appel à Manifestation d'Intérêt

Processus de sélection de sites pilotes en quartier prioritaire politique ville

(Dossier de candidature)

Nom de la ville candidate	
Référent Ville	
Fonction	
Coordonnées téléphoniques	
E-mail	
QPV concerné	
Typologie du site proposé	<input type="radio"/> Cour d'école <input type="radio"/> Espace public
Site proposé (Nom de l'école ou localisation de l'espace public)	

quartiers2030

DYNAMISER L'ESPACE PUBLIC PAR LE DESIGN ACTIF

1 – LA DEMARCHE

LE DESIGN ACTIF DANS L'ESPACE PUBLIC

Le design actif est un outil novateur pour faire bouger les populations, lutter contre la sédentarité tout en renforçant l'attractivité des quartiers.

Par le biais de différents outils d'aménagement urbain (utilisation de couleurs, de formes, de lumière, transformation du mobilier urbain...), le design actif permet de reconquérir l'espace, les usages, les continuités, le patrimoine, les paysages.

En incitant à de nouveaux usages de l'espace public, plus actifs et intégrés, il agit comme élément de polarisation, c'est aussi une manière de rendre la ville à ses habitants.

LES ENJEUX

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le design actif est un véritable levier de valorisation des quartiers, permettant de favoriser le lien social en créant l'animation dans la rue, les places, les parcs mais aussi les cours d'école. Pour autant, les projets sont encore peu nombreux à être engagés. Les villes ne disposent pas toujours de l'ingénierie suffisante tant pour définir une feuille de route claire sur ces problématiques que pour aboutir à la concrétisation des projets.

LA DEMARCHE ET SES OBJECTIFS

La CABBALR propose une mission de conception d'aménagement de sites pilotes en QPV, au titre du contrat de ville (2 cours d'école et 2 espaces publics).

Cette mission d'accompagnement, estimée à une vingtaine de jours par projet (sur environ 4 à 6 mois) est pris en charge à 100% par la CABBALR.

La prestation permettra :

- d'identifier le potentiel de l'espace choisi ;
- d'établir une feuille de route des actions à engager avec rendu d'esquisses, de références d'aménagement, de descriptifs de matériaux, de chiffrage... ;
- de proposer une priorisation des projets à engager ;
- de concevoir l'aménagement de l'espace ciblé (esquisses, descriptif des travaux...)
- de décrire les démarches à mettre en œuvre (technique, administratif et financier) ;
- d'identifier les sources de financements mobilisables pour la phase opérationnelle qui relèvera de maîtrises d'ouvrage communale en année n+1.

Cet accompagnement permettra de traiter de manière concertée avec les habitants et/ou publics scolaires sur les enjeux de design actif et de proposer des solutions adaptées au contexte local, créatives et innovantes. L'objectif est de donner les outils aux communes leur permettant de réaliser la phase opérationnelle qui pourrait alors mobiliser le fonds de Concours « Politique de la Ville » et du financement Région HDF « politique de la ville ».

Ces 4 sites pilotes serviraient à la fois de laboratoire, de démonstrateur et d'accélérateur pour partager les résultats et bonnes pratiques, soutenir le déploiement et l'essaimage de ce concept dans d'autres quartiers. Des premières réalisations pourraient voir le jour courant 2025.

2 - PROCESSUS ET CALENDRIER DE SÉLECTION DES TERRITOIRES

Juillet 2024 : lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert aux communes en géographie prioritaire politique ville.

16 Septembre 2024 : date limite pour l'envoi des dossiers de candidature

Du 16 au 20 septembre 2024 : analyse des candidatures par le comité de sélection composé d'élus (s) et technicien(s) de la CABBALR, appuyés, le cas échéant, par le prestataire spécialisé en design actif.

Fin Septembre 2024 : communication sur les sites retenus par le comité de sélection. Et réunions de lancement de la mission avec le prestataire sur les 4 sites retenus, pour poser la méthode de travail et le calendrier de réalisation de la mission.

3 – STRUCTURATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque commune devra préciser le QPV concerné et le site pour lequel elle candidate (nom de l'école ou localisation/délimitation de l'espace public). Elle s'engage à désigner au maximum deux contacts pour être l'interlocuteur du comité de sélection pendant le processus.

Les sites proposés se situeront donc en périmètre de géographie prioritaire et concerneront soit une cour d'école soit un espace public en cœur de quartier, pouvant faire l'objet d'aménagements.

Le dossier de candidature de la commune sera composé de quatre éléments :

- La fiche de candidature/contact en 1^{ère} page ;
- Les réponses au questionnaire qui suit ;
- Des plans du site retenu et tout éventuel document (prise de vue, esquisses, compte rendu de réunion ou concertation sur ce sujet) permettant de valoriser la candidature ;
- Une lettre d'engagement de la commune précisant les garanties apportées au travail collaboratif avec la CABBALR et le prestataire retenu.

Présentation du questionnaire

Le présent questionnaire est adressé avec l'AMI à chacune des communes se situant en quartier prioritaire politique ville. Ce questionnaire porte à la fois sur la localisation et l'ambition du projet. Les autres données relatives au calendrier et modalités de mise en œuvre seront abordées une fois les sites sélectionnés.

Format de la réponse

Le format du questionnaire initial doit être conservé.

Dans un souci de clarté des réponses et afin de pouvoir analyser l'ensemble des réponses sur des bases comparables, il est indiqué le nombre maximal de lignes pour l'argumentaire.

Remise des dossiers

La remise des dossiers est fixée au 16 septembre 2024 par envoi mail à l'adresse : ou postal à l'adresse suivante : Hôtel communautaire, 100 avenue de Londres, CS 40548 - 62411 BÉTHUNE CEDEX.

Tout dossier reçu incomplet ou hors délai ne pourra être instruit.

Questionnaire à remplir

1. Pourquoi le choix du site proposé ?

Il s'agit ici d'expliciter vos éléments de diagnostic, de constats, de problématiques ou dysfonctionnement constatés ainsi que les atouts du site proposé.

20 lignes maximum

2. Plus spécifiquement, en quoi l'aménagement du site par le design actif permettrait de dynamiser le quartier ?

Il s'agit ici d'expliciter vos attentes quant à la mission de conception d'aménagement du site par le design actif et de comprendre ce qu'elle représente pour vous : en quoi l'aménagement du site permettrait d'agir positivement en faveur de votre quartier et de ses habitants (notoriété, développement de la pratique du sport, valorisation de vos installations, d'un équipement, de développer la citoyenneté par la co-construction du projet...).

20 lignes maximum

3. Des actions en ce sens ont t-elles déjà été entreprises sur votre commune (design actif, street art...) ?

10 lignes maximum

4. Quels moyens (humains, logistiques et financiers) pourriez-vous mobiliser pour la concrétisation des aménagements proposés ?

20 lignes maximum

5. Dans un passé récent, avez-vous organisé une concertation citoyenne sur un sujet d'aménagement d'espace public ou d'équipement ?

20 lignes maximum

Lettres d'engagement

Ces courriers ont pour objectif de formaliser officiellement l'engagement d'une commune auprès du comité de sélection.

Ces courriers sur papier officiel de la commune concernée figureront dans le dossier de candidature.

Pour aider les communes à les rédiger, vous trouverez ci-dessous un modèle-type :

(Document à établir sur papier officiel du territoire)

Je soussigné (*nom, fonction*) confirme l'intention de (*nom de la commune*) de candidater à l'AMI « dynamiser l'espace public par le design actif » et propose le site (*nom de l'école ou localisation de l'espace public*) situé dans le quartier (*nom du QPV ou QIC*) pour devenir un des 4 sites pilotes retenus.

Je m'engage à ce que la commune travaille, en collaboration avec la CABBALR et le prestataire qu'elle aura désigné, à la réalisation de la mission de conception d'aménagement du site pilote retenu.

Ces 4 sites pilotes serviraient à la fois de laboratoire, de démonstrateur et d'accélérateur pour partager les résultats et bonnes pratiques, soutenir le déploiement et l'essaimage de ce concept dans d'autres quartiers. Des premières réalisations pourraient voir le jour courant 2025.

Fait à, date et signature